

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 70 (1941)

Heft: 13

Rubrik: L'école et la gymnastique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'*Almanach catholique* consacre une belle page au grand musicien suisse Gustave Doret, qui vient de célébrer son 75^{me} anniversaire.

Et, puisqu'il est question de musique, mentionnons un article très intéressant de M. le curé Bæriswyl sur *Le vieux chalet* et son auteur, M. le chanoine Bovet, agrémenté de dessins inédits et d'un excellent crayon de M. Eugène Reichlen.

Ce qu'on aime aussi à retrouver dans un almanach, c'est l'évocation d'événements qui ont revêtu une particulière importance. L'*Almanach catholique de 1942* en est riche : il fait revivre, notamment, l'inoubliable inauguration de la Cité universitaire et de l'Ecole secondaire professionnelle des garçons, à Fribourg.

L'histoire aussi, à laquelle nombre de lecteurs trouvent de l'intérêt, a sa place dans l'*Almanach catholique* : *Le 4^{me} centenaire de la Compagnie de Jésus* et *Les trois siècles de la paroisse de Porsel* sont fort intéressants à lire.

Enfin, et c'est, certes, un des morceaux de choix de l'*Almanach catholique*, il y a les chroniques suisse et internationale, dans lesquelles M. Roger Pochon a su évoquer, d'une manière captivante, les événements de l'année, et Dieu sait s'il y en eut !

L'*Almanach* contient enfin, comme d'habitude, les portraits des morts de l'année : les pages n'en sont malheureusement que trop abondantes.

Cette nomenclature de ce que renferme l'*Almanach catholique de 1942* en dit imparfaitement la valeur et l'attrait. Il faut le lire pour l'apprécier comme il le mérite.

L'école et la gymnastique

..... L'école n'a pas pour mission de corriger les déviations de ses élèves. Elle a, cependant, un rôle bien plus grand à jouer, bien plus beau aussi, un rôle pour lequel tout pédagogue doit être et est préparé, c'est celui de *prévenir*. *Préserver l'enfant contre l'attaque des déviations*, telle doit être la mission de l'école et particulièrement de celui qui est appelé à enseigner la gymnastique. Dès la première année, le maître, ou la maîtresse, doit avoir constamment cette pensée et ne rien négliger pour éviter la déformation. Dès la première leçon de gymnastique et durant toute la scolarité, le pédagogue consacrera quelques instants aux exercices dits correctifs ou de tenue. Il vouera tous ses soins à leur exécution, plus particulièrement encore avant la puberté qui correspond à la grande poussée longueur, époque à laquelle la déviation fera très souvent son apparition du fait que la musculature dorsale sera trop faible pour en supporter toute la fatigue. Ces exercices pourront et devront être exécutés par tous les élèves ; ils seront symétriques, et s'ils ont été enseignés régulièrement, méthodiquement, l'enfant aura une musculature suffisamment forte pour résister à cette crise de croissance. Mais, nous insistons, *cet enseignement doit avoir lieu avant ladite crise, surtout*, pendant aussi et après encore, n'en déplaise à ceux qui ne rêvent que de gymnastique naturelle, sans contrainte, sans effort, amusante, de laquelle les exercices abstraits seraient bannis. Le choix est immense, notre manuel abonde en exercices appropriés et divers auteurs en ont publiés d'autres. Pour mémoire, qu'il nous suffise de rappeler les exercices préliminaires, les exercices aux engins et principalement les suspensions, les exercices à certains appareils spéciaux tels que les espaliers et le banc suédois et enfin la source inépuisable et combien

précieuse des exercices au plancher en décubitus dorsal ou facial¹, les exercices de reptation² et combien d'autres. Il y a là pour l'instituteur une mine dans laquelle il pourra choisir tous les exercices qu'il désire sans jamais lasser ses élèves, et en les enseignant il restera dans la ligne que l'école normale lui a tracée, que son devoir lui commande de faire.

L'Education physique, G. TSCHOUMY, Porrentruy.

Gymnastique féminine

Réponse à l'article : « Encore un peu de gymnastique féminine », paru dans le numéro du 15 juillet.

Qu'on me permette de demander pourquoi le balancé de jambe doit être supprimé dans la gymnastique féminine, comme l'indique l'auteur de l'article au n° 4 ?

Cet exercice est-il dangereux pour la santé de la fillette ?

Chacun sait le travail fourni par la musculature des hanches lors d'un balancé de jambe. Chacun connaît la valeur physiologique et esthétique de hanches souples, mobiles et bien musclées. Pourquoi donc priver la jeune fille et la fillette de cet exercice qui leur permet d'acquérir en même temps : le bon fonctionnement de leurs organes abdominaux, la beauté de la ligne et une démarche ample et sans heurt ?

Est-ce une question de décence ? L'auteur a-t-il fait exécuter ce travail par ses élèves ? A-t-il eu à souffrir de réactions un peu vives de la part de la population ? Je ne sais, mais ne pourrait-on pas habituer le public à voir sainement les choses ? A ne voir, par exemple, dans ce balancé de la jambe, qu'un travail excellent pour la santé ; donc un travail nécessaire ?

Dans le numéro 10, l'auteur décrète que le saut est supprimé dans la gymnastique féminine et remplacé par l'étude des pas.

Une simple comparaison entre la valeur éducative des pas et la valeur éducative du saut fera comprendre que ces deux branches de l'éducation physique sont très différentes et ne peuvent être remplacées l'une par l'autre.

Que se propose-t-on en introduisant l'étude des pas dans la gymnastique féminine ?

1° De développer chez l'enfant le sens du rythme ;

2° De donner de la souplesse, de l'élégance à ses mouvements, à ses gestes, à ses attitudes ;

3° De fortifier la musculature de ses jambes, puisqu'il entre des sauts dans l'étude des pas. De ce troisième point, il résulte que l'étude des pas prépare au saut plutôt qu'il ne le remplace.

Voyons ensuite le but du saut. Le *Manuel fédéral de gymnastique féminine*, qui peut faire autorité, indique le saut comme une école de maîtrise de ses moyens physiques, de courage et de confiance en soi. En voilà assez pour ne pas supprimer ce magnifique exercice qu'est le saut.

On objectera, peut-être, que le saut est un exercice trop violent pour la jeune fille. Si chaque éducateur adapte rationnellement le travail qu'il exige de ses élèves à leurs capacités physiques, il ne peut en résulter aucun danger.

Maintenons donc le saut dans nos leçons de gymnastique. L. GARREAU.

¹ *Décubitus*, attitude du corps, lorsqu'il repose sur un plan horizontal. Le décubitus est une attitude de repos. On distingue les décubitus dorsal, ventral, latéral droit et latéral gauche.

² *Reptation*, action de ramper. (Réd.)